
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 4 (1976)

DOI: 10.11588/fr.1976.0.48615

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN LAFURIE

MONETA PALATINA

Avec Catalogue des Monnaies frappées par les Ateliers
des Palais (Planches I-IV)

Il a paru intéressant de présenter aux participants à ce colloque la suite connue des monnaies mérovingiennes et carolingiennes portant des mentions du Palais¹. Elles ne seront que d'un faible apport à la connaissance des lieux qui ont possédé un Palais, mais elles fournissent, au moins, la preuve d'une activité palatine qui paraît importante: la frappe de monnaies.

Les monnaies provenant du Palais ne se distinguent des autres, frappées aux mêmes époques, que par les légendes inscrites sur une des faces: *moneta palatina*, *palatina moneta*, *in palatio*, plus ou moins abrégées, déformées, parfois altérées au point de devenir incompréhensibles pour qui n'a pas l'habitude de la fréquentation des documents monétaires souvent difficiles à interpréter. Certains deniers frappés aux IXe et Xe siècles, portent la mention du palais d'un lieu déterminé, mais le fait est rare et on y reviendra.

L'existence de ces monnaies pose plusieurs problèmes. Les exemplaires connus forment-ils un échantillonnage suffisant pour la compréhension d'un ensemble qui couvre près de quatre siècles? Où se situent le ou les Palais qui sont mentionnés sur les monnaies? Pourquoi le Palais émet-il des monnaies? Quelle est l'importance de l'atelier du Palais par rapport aux autres ateliers monétaires? Les monnaies portant la mention *palatina moneta* sont-elles les seules provenant de l'atelier palatin?

Les problèmes posés sont vastes, bien plus que la simple mention de leurs énoncés pourrait le faire supposer car ils impliquent la grande interrogation: quelle est la nature même de la monnaie pendant le haut moyen âge?

Il ne saurait être question ici de rechercher la solution de tous ces problèmes mais d'inventorier le matériel existant, de lui faire dire l'essentiel de ce qui est apparent, sans verser dans la recherche d'une doctrine qui demanderait de trop longs développements.

Les monnaies palatines ont été émises épisodiquement pendant près de quatre siècles. Les plus anciennes portent la titulature de Dagobert Ier, les

¹ Communication présentée lors du colloque organisé par l'Institut Historique Allemand de Paris le 5 avril 1973.



plus récentes sont ornées d'un monogramme qui est vraisemblablement celui de Lothaire, fils de Louis IV. Les dernières ont été récemment découvertes dans un important trésor enfoui à Fécamp vers 980/985, acquis par la Bibliothèque nationale.

C'est le hasard des découvertes de trésors qui a aussi fait connaître depuis peu des monnaies importantes, tels ces deniers d'Aix-la-Chapelle de Lothaire II et de Charles le Chauve (trésors de Midlaren et de Nourray). Sans les trésors de Glisy, Bligny, Pillig, Ablaincourt², ces deux derniers encore inédits, des exemplaires importants de la série carolingienne des monnaies du

² Voir la bibliographie des trésors cités p. 76s.

Palais ne seraient pas connus. Des rééditions de plusieurs trésors de monnaies mérovingiennes ont permis de réattribuer au Palais des deniers qui étaient restés indéterminés. Chaque découverte un peu importante dévoile de nouveaux exemplaires, fournit quelque maillon à cette chaîne qui unit quatre siècles.

Ces monnaies, à défaut de textes pour la période mérovingienne, montrent la réalité de cette activité peu connue du Palais, attestée par plusieurs capitulaires au IX^e siècle, celle de la collecte du métal, de sa transformation en monnaies de poids et de titres déterminés, de la diffusion de ces monnaies. À côté d'une administration financière évidente existent aussi les ateliers pour la réalisation matérielle des monnaies par des officines de fonte, des techniciens capables de connaître la teneur de métal fin des lingots, de fabriquer des flans monétaires, des graveurs pour graver les coins, de monnayeurs pour frapper les flans.

Frappées aux VII^e-Xe siècles les monnaies du Palais ne sont parvenues dans les collections que parcimonieusement et ces rares documents retrouvés doivent être étudiés avec soin pour les contraindre à livrer tous les renseignements qu'ils peuvent fournir.

G. de Ponton d'Amécourt a publié deux études des monnaies mérovingiennes émises par le Palais dans lesquelles il montre l'imbrication de l'administration palatine et de la *scola* en donnant malheureusement au mot *scola* celui d'école, au sens moderne du mot³. Sauf des notes éparses à travers les travaux des numismates qui se sont attachés à l'étude des monnaies du haut moyen âge, aucune recherche d'ensemble n'a été entreprise. Maurice Prou⁴ lui-même n'a qu'effleuré le problème posé par l'existence des monnaies palatines parmi la multitude de celles portant des mentions d'origines diverses : de la *scola*, du fisc, des domaines, tant royaux qu'ecclésiastiques, des cités, des *vici*.

Les plus anciennes monnaies à la légende *moneta palati(na)* portent sur une face la titulature de Dagobert I^{er} (n^{os} 1-11) qui situe l'époque de leur fabrication (623-639). Toutes ces monnaies de Dagobert I^{er} ont au revers, inscrit dans le champ, de part et d'autre du pied d'une croix chrismée posée sur trois

³ G. de PONTON d'AMÉCOURT, Monnaies mérovingiennes frappées dans le Palais et dans l'École. Lettre à M. Anatole de Barthélémy, Paris 1862, 12 p.; Id., Monnaies de l'École palatine, dans: Annuaire de la société française de numismatique et d'archéologie IX (1885) p. 258-281, pl. III. Dans ce dernier article se trouvent les descriptions de 27 *tremisses* et *denarii* du Palais et de la *Scola*. Ces monnaies et quelques autres sont reprises dans le *corpus* de A. de BELFORT, Description générale des monnaies mérovingiennes, III, Paris 1893, n^{os} 3483-3523 et IV, Paris 1894, n^{os} 6342-6348.

⁴ Les exemplaires conservés au Cabinet de France sont répertoriés par M. PROU, Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes, Paris 1892, n^{os} 72-75, 168, 693-701. On trouvera p. XLVIII-LIII une esquisse d'étude de la monnaie du palais.

degrés, un nom: ELIGI, Eloi, nom que Le Blanc⁵, chargé par Louis XIV de réaliser le catalogue des monnaies de son cabinet, n'hésita pas à considérer comme celui de Saint Eloi, le fonctionnaire palatin futur évêque de Noyon. Depuis cette époque l'identité d'Eligius et du saint ne fut plus mise en doute sans que la moindre preuve ait été apportée à cette assimilation. Les monnaies en fournissent-elles quelque élément? Le nom d'Eligius apparaît sur les monnaies du Palais aux titulatures de Dagobert Ier, de Clovis II mais aussi sur des *tremisses* de ces mêmes rois émis par la *scola regia*, par la cité de Paris, sur des monnaies sans titulature royale à la légende *moneta palati* qui sont de l'époque de Clovis II. L'atelier de Marseille a frappé des monnaies portant le nom d'un *Eligius monetarius* sous Clotaire II, Dagobert Ier, Sigebert III, Clovis II, celui d'Arles sous Clovis II. S'agit-il, dans les ateliers provençaux, du même personnage? Les émissions sont contemporaines et cela incite à le penser. Sur les monnaies royales du Palais, de la Scola de Paris le nom d'Eloi n'est jamais suivi du qualificatif *monetarius*, qui se trouve toujours sur les monnaies non royales de Paris, et que ses successeurs, Ingomarus, Ingoaldus, Domnolenus, Ragnimarus, Ela, porteront toujours, même sur les monnaies palatines. La forme même du nom d'Eloi, au génitif mis en vedette dans le champ des monnaies, alors que la plupart des noms des monétaires sont inscrits au nominatif, permet de penser qu'Eloi, au moins dans le Palais et dans la Scola, a une fonction supérieure à celle des simples monétaires, liée plus directement au roi dont il paraît le représentant pour l'émission des monnaies. Pour la cité de Paris, pour Marseille, pour Arles, Eloi est un monétaire, responsable de l'émission des monnaies, comme tous les autres monétaires, mais au Palais à la scola il est le signataire des monnaies, au nom du roi.

Il serait possible de supposer que les légendes des revers des *tremisses* soient à rétablir: *Eligi[us] monet[arius] palat[ii]* et que Eloi ait un titre spécial: monétaire palatin, mais sur les monnaies du Palais de Ragnimarus, Ingomarus, Ela, le nom du signataire est toujours suivi du qualificatif *monetarius*. L'inscription *moneta palatina* doit être lue monnaie palatine, monnaie du Palais. Eligius est le fonctionnaire responsable – sans qu'il soit possible de connaître la portée exacte de cette responsabilité – de ce monnayage du Palais dont le véritable garant est le roi.

Dans ces conditions Eloi est un des hauts fonctionnaires palatins et il n'est pas surprenant que la faveur royale en ait fait un évêque.

Le nombre des monnaies signées d'Eligius conservées dans les collections est relativement considérable, environ 70 ou 80 exemplaires, dont une vingtaine frappés dans les ateliers provençaux. C'est la plus importante série connue signée du nom d'un même monétaire et il est surprenant que cette fonction, qui s'étend sur une période d'une quinzaine d'années en Provence, de

⁵ F. Le BLANC, *Traité historique des monnoyes de France*, Paris 1690, p. 50, 51, 55.

8 à 10 ans à Paris, ne soit pas mentionnée par la *Vita Eligii* qui ne ménage pas ses louanges pour les nombreux travaux d'orfèvrerie de son héros. Il est vrai que si la version connue de la *Vita* écrite par Saint Ouen est celle revue et modifiée par un moine de Noyon ou de la région au début du VIII^e siècle, l'optique du narrateur sur la fonction, devenue peu conséquente, de monétaire a pu lui faire négliger de retenir cette activité mineure par rapport aux fonctions beaucoup plus importantes qu'Eloi eut près de Clotaire II, Dagobert Ier et Clovis II, aux fondations pieuses, aux miracles accomplis par le saint avant et après sa mort. Les fonctions de monétaire n'ont paru qu'un court et peut-être trop matériel épisode d'une vie de plus de soixante-dix ans consacrée à la charité et à mériter le ciel.

Le fait important est cependant que les premières monnaies palatines associent les noms de Dagobert Ier et d'Eloi qui est le seul personnage qui les ait signées sous Dagobert Ier et Clovis II. A quel moment du règne de Dagobert Ier ont-elles été émises? Les quatre exemplaires connus de Dagobert Ier ont été frappés avec trois coins portant la titulature royale et trois coins au nom d'Eloi (n^{os} 1-3), un des coins de revers lie deux coins de droit de styles différents. Le style d'un des coins d'effigie est très proche de ceux utilisés sous Clovis II (n^{os} 3, 4-6). Ces constatations permettent de penser à des émissions de peu de durée situées vers la fin du règne de Dagobert, peut-être entre 635 et 639, parallèlement à des émissions de *tremisses* associant le Palais et la *Scola* et d'autres portant la titulature royale et la mention de la Cité de Paris, tous signés d'Eligius.

La série des *tremisses* du Palais se continue sous Clovis II, toujours signés par Eloi, il en a été retrouvé trois exemplaires de coins variés dont les dates de fabrication sont difficiles à préciser, mais le style des effigies, semblable à celui des dernières émissions de Dagobert Ier permet de penser que la titulature royale ne fut pas maintenue très longtemps (n^{os} 4-6). Des comparaisons de style des effigies avec des *tremisses* portant la titulature de Clovis II, la mention de la cité de Paris et le nom d'Eloi montrent qu'il faut dater du règne de Clovis II une suite de *tremisses* portant les légendes *Palatina moneta* et *Scola re(gia)* signés d'Eloi (n^{os} 8-11). Désormais la titulature royale n'apparaît plus sur les monnaies palatines qui seront uniquement signées par Eloi, encore sans le qualificatif de *monetarius* mais toujours inscrit dans le champ du revers, de part et d'autre de la croix ancrée (n^{os} 7-11).

Ce sont là les toutes dernières pièces du Palais portant la signature d'Eloi qui dut cesser ses fonctions de monétaire lors de son élévation à l'épiscopat de Noyon le 13 mai 641. Il est intéressant de noter que les séries des *tremisses* portant la titulature de Clovis II et celles des *tremisses* de même style sans titulature royale ont été frappées au cours de deux années – Clovis succède à Dagobert Ier le 19 janvier 639 – ce qui laisse supposer des émissions relativement importantes en un assez court laps de temps.

La légende *Palatina moneta* est encore utilisée sur des *tremisses* dont la datation est fournie par le trésor découvert à Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse) dont l'enfouissement peut être daté des environs de 635 (n^{os} 21-22). Deux portent autour de l'effigie la légende PALATI MO, l'un, au revers, une légende confuse dans laquelle il est peut-être possible de trouver mention de l'atelier de Naix-aux-Forges (Meuse) (n^o 21), l'autre une légende, qui va devenir la forme unique des monnaies émises par le Palais: IN PALATIO FIT.

Un *tremissis* (n^o 20) porte au droit la légende PALATI et au revers MONETA. Son style, sa typologie permettent de penser qu'il a été frappé dans l'atelier de Chalon-sur-Saône vers le début de la période d'utilisation des effigies de face, aux environs de 650.

C'est autour de cette date et dans la Cité de Paris que doivent être situés des *tremisses* qui, bien que frappés avec des coins différents portent au droit une légende: INDACIO et au revers le nom du monétaire INGOMARO MOVI, déformation de *monitario* (n^{os} 13-16). La légende du droit peu être rétablie: IN PALACIO, proposition déjà suggérée par Belfort et Prou. C'est vraisemblablement le même *Ingomarus* puis *Angoaldus* (n^o 17) qui signent des *tremisses* d'un curieux style, ornés au droit d'une effigie de face très schématisée entourés des légendes IN PALACIO FIT ou IMPACIO, types dérivés de *tremisses* de la cité de Paris du monétaire Arnoaldus⁶. Ce sont les dernières monnaies de l'atelier de Paris frappées en or mais dans un alliage de couleur tirant sur le blanc d'un titre d'or très bas.

Il est difficile d'attribuer à un atelier déterminé un *tremissis* portant une curieuse effigie dont le diadème se partage en deux branches terminées devant le front et au sommet de la tête par des ornements en forme de trèfle (n^o 12). Le nom du monétaire, *Ragnimarus* ne se retrouve sur aucune autre monnaie répertoriée, la légende du droit, MONITA PLATI est sans doute un nouvel indice de frappe de monnaies palatines hors de la cité de Paris, lors d'une migration du palais au cours d'un déplacement du roi.

Deux *tremisses*, aux revers très semblables sinon frappés avec les mêmes coins, portent la légende *in Palacio fit* inscrite autour d'une croix latine pattée (n^{os} 18, 19). L'un porte de nom du monétaire *Ela*, l'autre, dont seul un dessin est connu, paraît porter la légende BOIVCACIO. Ce dernier a été trouvé à Bouhans (Haute-Saône) mais cela ne saurait être déterminant pour la recherche de son origine.

Les trésors de deniers d'argent mérovingiens trouvés à Bais (Ille-et-Vilaine), Saint-Pierre-les-Étieux (Cher), Plassac (Gironde), Aston-Rowan (Kent), ont conservé des deniers à la légende IN PALACIO (n^{os} 23-28), ceux de Bais, Saint-Pierre-les-Étieux, Aston-Rowan ont fait connaître trois deniers portant un nom de monétaire inscrit autour d'une croix aux extrémités cro-

⁶ M. PROU, Monnaies mérovingiennes (cf. n. 4) n^{os} 718-722.

sées. Ces noms se lisent: . . . NABER . . . EN, REBERTO et BMR . . . O sans qu'il soit possible de les restituer certainement. Ils sont vraisemblablement attribuables à la région de Paris comme plusieurs deniers sans nom de monétaire, uniquement identifiables par la croix croisée du revers⁷. Un denier (n° 29) pose plusieurs problèmes. La légende IN PALACIO est inscrite autour d'un A crucigère, au revers, autour d'un A semblable, se trouve la légende PAXFI . . .

Un long intervalle de temps sépare ces deniers mérovingiens dont la frappe ne dépasse pas de beaucoup le début du deuxième quart du VIII^e siècle⁸ de ceux reprenant la légende PALATINA MONETA, sous Louis le Pieux, au cours d'une émission qui paraît pouvoir être datée entre 819 et 829: environ un siècle.

Cette absence, dans les collections, de monnaies palatines signifie-t-elle que vers 730/740 l'atelier monétaire du Palais a été supprimé? Trop peu de monnaies émises pendant la deuxième moitié du VIII^e siècle sont parvenues jusqu'à nous et il serait téméraire de considérer leurs témoignages comme absolument significatifs. Parmi ces monnaies de nombreux exemplaires portent des légendes et surtout des abréviations de légendes dont l'interprétation est peu certaine. Des séries relativement importantes de monnaies de Pépin le Bref et de Charlemagne ne portent au revers que deux lettres, RP, R F, qui donnent à ces monnaies un caractère essentiellement royal, nettement différent de celui, local, de l'émission de la plupart des espèces depuis la fin du VI^e siècle⁹. Mais, la mince législation qui nous est parvenue le prouve, au VIII^e siècle, dès l'avènement de la dynastie carolingienne, la monnaie est devenue royale. Si son émission par quelques églises et monastères paraît devoir fournir à ceux-ci quelques ressources, c'est le roi qui légifère, qui impose les conditions de fabrication et même la typologie. Le rôle des comtes pour la fabrication des monnaies est prépondérant. L'inscription d'un nom de lieu sur les deniers est essentiellement un marque d'origine permettant le contrôle et un éventuel recours du roi.

Souvent sur les monnaies de Pépin et de Charlemagne portant les lettres R F au revers, apparaissent des signes ou lettres supplémentaires qui paraissent nettement individualiser des lieux déterminés, de fabrication ou d'émission. La hache, par exemple, paraît désigner sur des deniers sans nom de lieu, l'atelier de Duerstède. Le caractère plus général des monnaies non individualisées

⁷ M. PROU, *ibid.* n° 787 = BELFORT, *op. cit.* n° 3530, il faut restituer la légende de ce denier, qui commande les attributions des exemplaires de mêmes types, P[ARI]SIVS. Plusieurs deniers de ce style ont au revers une croix ancrée, les bras munis de pendants.

⁸ Pour la datation des deniers mérovingiens cf. Jean LAFURIE, *Monnaies d'argent mérovingiennes des VII^e et VIII^e siècles: Les trésors de Saint-Pierre-les Etieux (Cher), Plassac (Gironde) et Nohanent (Puy-de-Dôme)*, dans: *Revue numismatique*, 6^e s. XI (1969) p. 115ss.

⁹ Jean LAFURIE, *Numismatique: Des Mérovingiens aux Carolingiens*, dans: *Francia* 2 (1974) p. 26ss.

par des marques spéciales paraît permettre leur attribution à un atelier de caractère plus général, éventuellement celui du Palais, s'il existe toujours.

Ce n'est seulement qu'en décembre 805 et 808 que deux capitulaires indiquent expressément qu'il existe un atelier monétaire au Palais. Le chapitre 18 du premier, donné à Thionville¹⁰, est ainsi rédigé: *De falsis monetis, quia in multis locis contra iustitiam et contra edictum fiunt, volumus ut nullo alio loco moneta sit nisi in palatio nostro, nisi forte iterum a nobis aliter fuerit ordinatum . . .* Le chapitre 7 de celui de 808 rappelle la même prescription¹¹: *De monetis, ut in nullo loco moneta percutiatur nisi ad curtem; et illi denarii palatini mercantur et per omnia discurrant.* Les ordres sont formels, pourtant les monnaies de Charlemagne émises après la réforme de la fin de 793¹², dont il est vrai peu d'exemplaires sont connus, ne portent aucune mention permettant d'en attribuer à l'atelier monétaire du Palais. Philip Grierson a tenté de résoudre ce problème. Remarquant que la plupart des monnaies de Charlemagne portant l'effigie laurée et la titulature impériale ont au revers un légende passe-partout, XPICTIANA RELIGIO inscrite autour d'un temple croiseté (nos 30, 30a), il a proposé de voir dans ces deniers les monnaies frappées au Palais à partir de 806. La solution est ingénieuse, la seule objection qui peut être faite est qu'on ne voit pas quelle raison a pu prétexter Charlemagne pour n'adopter la titulature impériale qu'à cette date. Il est empereur depuis le 25 décembre 800. Depuis son couronnement tous les actes portent le titre impérial, le seul argument avancé par Philip Grierson pour proposer l'année 806 pour l'inscription de la titulature impériale sur les monnaies est le rapprochement de la légende anonyme XPICTIANA RELIGIO et des dates des capitulaires de Thionville (805) et de celui de 808 (Nimègue?). Il serait possible de faire entrer dans le débat les divers protocoles de la *Divisio regnorum* de l'été 806, Charlemagne aurait pu inaugurer la titulature impériale sur les monnaies en cette circonstance où Charlemagne se présente comme le nouveau Constantin. S'il est permis de faire entrer en ligne de compte les statistiques dans cette recherche la comparaison du nombre des monnaies connues au type de la réforme de 793 et de celles à l'effigie impériale et la légende XPICTIANA RELIGIO est peut-être significatif. Des premières ont été retrouvés environ 400 exemplaires, des secondes 23 exemplaires seulement. Ces chiffres montrent un déséquilibre assez prononcé. Des moyennes annuelles peuvent être établies. En admettant pour la première série la période 794/800, la moyenne annuelle indique 57 pièces, la seconde période, 801/814, indique une moyenne annuelle

¹⁰ M. G. H. LL, Capitularia I, p. 125, c. 18.

¹¹ Ibid. p. 140, c. 7.

¹² Sur la date de la réforme cf. Ph. GRIERSON, Chronologia delle riforme monetarie de Carlo Magno, dans: Rivista Italiana di numismatica LVI (1954) p. 65-79. J. LAFAURIE, Numismatique: Des Carolingiens aux Capétiens, dans: Cahiers de Civilisation Médiévale XIII, 2 (avril-juin 1970) p. 125, propose la date du 11 novembre 793.

de 1,6 pièces. En admettant les dates proposées par Philip Grierson les moyennes seraient respectivement de 30 et 3 pièces, elles paraissent incohérentes. Est-il possible de proposer une autre solution?

Après de multiples tractations avec les empereurs d'Orient, Irène, Nicephore I, Michel I Rhangabé, sur lesquelles il n'est pas nécessaire de revenir, Michel I^{er} qui a reçu à la fin de 811 une ambassade envoyée par Charlemagne la fait accompagner à Aix à son retour par le métropolitain Michel et les protospathaires Arsaphe et Théognoste qui acclament Charlemagne *imperator et basileus*. C'est peut-être de ce moment, en 812, que Charlemagne, ayant reçu la reconnaissance officielle par Byzance de son titre impérial, qui jusque là avait été considéré en Orient comme une usurpation, fit frapper les deniers qui le représentent en empereur la tête ceinte de la couronne laurée entourée de la titulature impériale KAROLVS IMP AVG. Ces monnaies auraient dans ces conditions été frappées pendant près de deux années, ce qui expliquerait le petit nombre de celles qui sont parvenues jusqu'à nous. Pour en revenir aux statistiques annuelles – bien que ce mode de calcul ne corresponde à aucune réalité – la proportion des monnaies au monogramme et celles au buste impérial serait 22 et 11, chiffres plus plausibles, bien qu'artificiels.

Bien que cette imparfaite statistique permette de penser que les monnaies de Charlemagne portant les titres d'*Imperator Augustus* n'ont été frappées qu'à l'extrême fin de son règne, le problème posé par les capitulaires de Thionville et de Nimègue (?) qui n'autorisent la frappe des monnaies qu'au Palais n'en est pas pour cela résolu.

Quelques réflexions déjà exposées sur la liste des ateliers monétaires donnée par l'Edit de Pîtres¹³ permettent cependant de proposer une solution. Il est nécessaire dès maintenant d'aborder l'étude de ce texte, le troisième et dernier qui fait état d'un atelier monétaire au Palais.

Le chapitre XII de cet Edit daté du 25 juin 864 offre un intérêt qui n'a que récemment été dévoilé:

XII – *Sequentes consuetudinem praedecessorum nostrum, sicut in illorum capitulis invenitur, constituimus, ut nullo loco alio in omni regno nostro moneta fiat, nisi in palatio nostro et in Quentovico ac Rotomago, quae moneta ad Quentovicum ex antiqua consuetudine pertinet, et in Remis et in Senonis et in Parisio et in Aurelianis et in Cavillono et in Metullo et in Narbona.* » Suivant la coutume de nos prédécesseurs, ainsi que nous l'apprennent les capitulaires, il est défendu de fabriquer des monnaies dans notre royaume en nul lieu sauf dans notre Palais, à Quentovic et Rouen, à Quentovic la monnaie

¹³ Jean LAFABRIE, L'article XII de l'Edit de Pîtres du 25 juin 864, dans: Bulletin de la société française de numismatique 1968, p. 324–326 et Id., Numismatique: Des Carolingiens aux Capétiens, p. 120.

a été établie depuis longtemps, à Reims, à Sens, à Paris, à Orléans, à Chalon (sur-Saône), à Melle et à Narbonne.»

Ce texte a suscité maints commentaires. Il limite à dix le nombre des ateliers de fabrication autorisés mais les monnaies connues qui correspondent à cette nouvelle fabrication portent les noms de 125 lieux. Cette apparente contradiction entre le texte et la réalité des monnaies a fait longtemps penser que les dispositions de l'Edit, prises au cours d'une des grandes offensives normandes, n'avaient pas été appliquées. Le hasard de recherches de liaisons de coins a montré depuis deux groupes de monnaies portant des noms de lieux différents frappés avec un même coin portant la marque royale. Cette importante trouvaille donne la solution du problème posé par l'article XII de l'Edit de Pîtres. Les ateliers créés ou maintenus par Charles le Chauve sont bien réels. Le nom de lieu inscrit sur une des faces des deniers et oboles, n'est pas celui de l'atelier mais celui de l'émission. Pour combattre le faux monnayage qui a été le constant souci des empereurs et rois carolingiens, Charles le Chauve limite le nombre des ateliers habilités à frapper monnaie à dix, chacun placé sous l'autorité et le contrôle du comte du lieu où chacun de ces ateliers est situé. Ce sont de véritables usines travaillant pour des administrations civiles ou religieuses, où sont réunis des techniciens dont la compétence garantit des fabrications conformes aux directives du pouvoir central sous la surveillance du comte.

Cette interprétation de l'article XII de l'Edit de Pîtres permet de proposer une explication de l'apparente contradiction qui existe aussi entre les monnaies connues et les capitulaires de 805 et de 808.

Les monnaies frappées depuis la fin de l'année 793 portent les noms de 36 lieux. Aucun denier ne porte celui d'*Aquis Grani*, Aix-la-Chapelle, qui est le Palais principal de Charlemagne. Il en est de même pour les deniers portant la titulature impériale. Pourtant de 806 à 814, à part quelques courts voyages dans le Nord de la Gaule, Charlemagne réside à Aix-la-Chapelle, très rarement et pour de courts séjours à Nimègue et Ingelheim. Il est curieux de constater sur les monnaies l'absence des noms de ces Palais, comme celle de tous les autres palais royaux connus antérieurement à ces dates, sur les monnaies. Il faut vraisemblablement penser que l'atelier du Palais, de la cour, est, comme ceux réorganisés par Charles le Chauve en 864, une «usine», un atelier commun où les monnaies, émises par les villes dont les noms sont inscrits sur les pièces, étaient frappées dans des conditions de sécurité et de surveillance satisfaisantes. Une minutieuse recherche de liaisons de coins serait évidemment nécessaire pour administrer la preuve formelle de cette explication. Elle est cependant conforme à l'enseignement que les monnaies fournissent du chapitre controversé de l'Edit de Pîtres.

Les noms de lieux inscrits sur les deniers ne sont pas, tous, ceux de leur atelier de fabrication mais uniquement ceux de leurs lieux d'émission. Si le

lieu d'émission, le Palais, n'apparaît pas sur les monnaies frappées entre 793 et 812 il faut peut-être penser aussi que les 400 pièces connues forment un mince échantillonnage des monnaies frappées au cours de cette période de 20 années. Il est possible dans ces conditions d'attribuer avec quelque certitude au Palais d'Aix-la-Chapelle les deniers émis entre 812 et 814, à la légende *XPICTIANA RELIGIO*, sans aucune marque de lieu et peut-être même ceux qui portent sous le buste une lettre: F, C, M, V qui sont certainement des initiales de noms de lieux d'émissions que Philip Grierson a identifiés avec Frankfurt, Coblenz, Mainz, Worms.

Cette émission de monnaies impériales »anonymes« sera continuée sous Louis le Pieux pour des deniers à la légende *XPISTIANA RELIGIO* (nos 31, 32) et le buste du nouvel empereur entre 814 et 819. Il est intéressant de noter au passage que sur les deniers à effigies la légende du revers déjà utilisée sous Charlemagne a été légèrement modifiée: *XPIS* au lieu de *XPIC* ce qui paraît devoir faire repousser la proposition de Philip Grierson d'émissions parallèles de Charlemagne et de Louis le Pieux dès le couronnement du fils de l'empereur en septembre 813.

Il est possible aussi d'attribuer à l'atelier du Palais une série relativement importante de *solidi aurei* émis conjointement avec les deniers entre 814 et 819 (nos 33, 34). Ces pièces exceptionnelles à la légende *MVNVS DIVINVM*, tentative éphémère de la restauration de la monnaie d'or, ont eu un grand succès si l'on en juge par les multiples imitations qui en ont été faites, découvertes en Frise, au Danemark et même en Vendée.¹⁴

C'est grâce à la législation réprimant le faux monnayage qu'il est possible de dater de la période 819–829 la réapparition de la monnaie palatine sous Louis le Pieux. A partir de 819 sont émis de nouveaux deniers qui introduisent une nouvelle typologie. Le nom de l'empereur est inscrit sur une face autour d'une croix grecque, au revers la légende *PALATINA MONETA* est inscrite en trois lignes horizontales, comme le seront les noms de lieux de cette émission (n° 35).

On ne saurait reconnaître les monnaies palatines parmi celles de l'émission suivante qui, de nouveau dans la numismatique carolingienne, ne comporte aucun nom de lieu. Le nom de l'empereur est inscrit autour d'une croix grecque cantonnée de quatre besants, au revers réapparaît la légende *XPISTIANA RELIGIO* autour d'un temple. Les styles divers des gravures, des marques nombreuses, montrent la multiplicité des lieux de fabrication et d'émission. Cette typologie se continuera sous les successeurs de Louis le Pieux, Charles le Chauve et Lothaire Ier (nos 38, 39) même au moment de la réapparition des noms de lieux inscrits cette fois autour du temple (n° 37).

¹⁴ Ph. GRIERSON, The Gold solidus of Louis the Pious and its imitations. *Jaarboek voor Munt- en Penningkunde XXXVIII* (1951) p. 1–41.

Un denier dévoilé récemment par le trésor de Pillig porte au droit la légende PALATINA MONETA inscrite autour d'une croix pattée et au revers la légende XPISTIANA RELIGIO autour d'un temple (n° 40). Sans nom de souverain ce denier se rattache à la période 829–840. La légende *Palatina moneta* inscrite autour de la croix est un fait uniquement connu par cette pièce qui ne saurait être considérée comme une hybride. Il est peut-être possible de proposer la date de fabrication de ce denier en 833–834 au moment où Louis est tenu en captivité par Lothaire à Saint-Médard de Soissons.

Certains indices permettent en effet de penser que Lothaire a frappé monnaie dans le royaume de son père à ce moment car des deniers à son nom portent seulement le titre d'Auguste sans celui d'Imperator. La période 840–843, avant le traité de Verdun pourrait aussi être envisagée, l'ancien Palais de Louis le Pieux ne sachant à quel héritier devoir prêter allégeance.

De nombreux trésors trouvés principalement en Frise ont fait connaître des deniers à la titulature de Lothaire Ier empereur portant la légende *Palatina moneta* d'abord autour du temple puis, à une date qui ne saurait être précisée, inscrite en trois ou quatre lignes horizontales, reprise de la typologie de Louis le Pieux (nos 37–39).

Ce sont aussi des émissions importantes de monnaies palatines de Charles le Chauve que font connaître les trésors enfouis vers 880/890. D'abord à la titulature + CAROLVS REX inscrite autour d'une croix sans cantonnement (n° 41) ou cantonnée par quatre besants (n° 42), le type en est modifié en 864 à la suite des prescriptions de l'Edit de Pîtres.

Lorsque Pépin II roi d'Aquitaine, qui a frappé des deniers au temple aux légendes XPISTIANA RELIGIO puis AOVITANORVM est retenu prisonnier par Charles le Chauve, ce dernier place son fils sur le trône d'Aquitaine en 855. Une seule obole retrouvée, à la titulature + CARLVS REX EQ et à la légende + PALATINA MONETA témoigne de l'existence d'une éphémère monnaie palatine en Aquitaine (n° 43, non reproduit).

Les monnaies palatines à la légende GRATIA D(E)I REX émises dès 864 jusqu'à la fin du règne de Charles le Chauve et même sous ses successeurs sont les plus abondamment représentées dans les collections et les trésors (nos 44–46). La légende PALATINA MONETA est inscrite autour de la croix. Des différences très sensibles de styles, de graphies, montrent la multiplicité des graveurs de coins et vraisemblablement des lieux de fabrications, au cours de pérégrinations de la cour.

La frappe des monnaies palatines est continuée sous Louis II le Bègue, Louis III, Eudes, Charles le Simple et peut-être Lothaire (nos 57–69). S'il n'est connu qu'un seul denier attribuable à Louis II (n° 57), un autre attribuable à Louis II ou Louis III (n° 58), il n'en est pas de même pour Eudes dont les émissions palatines paraissent abondantes (nos 59–63). Reprenant la formule *Gratia dei rex* des monnaies de Charles le Chauve, le monogramme royal se

modifie, se transforme, au cours des onze années de règne d'Eudes: il est difficile d'établir la chronologie de ces transformations. Imité d'abord du monogramme de *Karolus*, comme sur les diplômes, ou de celui de Louis III dans la région de la Loire, le monogramme est remplacé, vers la fin du règne, par l'inscription en clair du nom du roi, ODO, parfois suivi de *rex*. Les trois lettres du nom disposées en ligne horizontale, en triangle, donneront naissance à une typologie nouvelle qui sera utilisée par les féodaux pendant plusieurs siècles.¹⁵

C'est pendant le règne d'Eudes que paraît s'achever la frappe régulière des monnaies palatines. Elle aura duré depuis le début du VIIe siècle jusqu'à la fin du IXe siècle pendant près de 300 ans, avec, il est vrai de longues éclipses. Cependant une résurgence se manifeste vers le milieu du Xe siècle. Un denier de l'ancienne collection Henri Meyer porte au droit la légende déjà corrompue qui doit se lire + *Carlus Dei gratia rex* (n° 65) inscrite autour d'un monogramme carolin classique. Au revers la légende très déformée *palatina moneta* entoure une croix aux bras évasés caractéristique du Xe siècle. Il ne peut s'agir que de Charles le Simple (893-923). L'origine du seul exemplaire retrouvé n'est pas connue. Depuis la vente H. Meyer, en 1902, l'exemplaire a disparu dans quelque collection et n'a pas été revu. Il est difficile d'après les dessins publiés d'apprécier son style et son titre et de situer cette pièce au cours du règne de Charles le Simple. Un autre exemplaire qui porte des déformations assez semblables des légendes mais au monogramme très différent a été publié par Benjamin Fillon, un autre encore, toujours sans origine connue, semblable à ce dernier a été publié par E. Gariel qui le considérait comme une pièce fautive du temps. Bien qu'il subsiste sur ces deux exemplaires des vestiges du nom CARLVS, le monogramme, de type carolin, est formé des lettres HOSTI, un globule simule, près du I l'ancien aspect de la lettre R (Γ), deux autres accostent le T (Ɑ) (n°s 67-69). Comment interpréter ce nouveau monogramme? En considérant la lettre T comme un monogramme L T, les lettres représentées sont: HLOTIVS qui peuvent désigner un Lothaire qui ne peut être que Lothaire, fils de Louis IV, roi de France de 954 à 986. Cette attribution paraît pouvoir être confirmée par la trouvaille récente de quatorze exemplaires, aux légendes encore plus déformées, dans le trésor découvert à Fécamp, publié par M^{me} F. Dumas-Dubourg,¹⁶ dont l'enfouissement peut être daté de 980/985. Certains des exemplaires sont frappés avec des coins de droit très usés et permettent de penser à une émission relativement abondante car les exemplaires sont

¹⁵ Cf. J. LAFAURIE, Le trésor monétaire du Puy (Haute-Loire), dans: *Revue numismatique* 1952, p. 63 et n°s 14, 15, 70-85, 94-97. F. DUMAS-DUBOURG, Le trésor de Fécamp et le monnayage en Francie Occidentale pendant la seconde moitié du Xe siècle, Paris 1971, n°s 6633, 6636-6641, 8423-8427, 8439-8490.

¹⁶ F. DUMAS-DUBOURG, op. cit. n°s 6581-6594.

dans un état de conservation excellent et leur fabrication n'est sans doute pas très éloignée de celle de leur enfouissement.

Ce sont là les toutes dernières monnaies portant la légende *palatina moneta*. Leur aspect épigraphique pourrait faire penser à des imitations faites par des faux monnayeurs mais il serait surprenant de retrouver cette vieille légende abandonnée dans le monnayage officiel depuis plus d'un demi-siècle sous le burin d'un faux monnayeur. L'aspect rude de ces légendes n'est pas surprenant à cette époque. Mme Dumas ne s'y est pas trompée. Le style des monnaies d'Amiens, dont l'origine officielle ne saurait être mise en doute, est tout à fait semblable, de même celui des deniers qui portent les noms de Quentovic, Arras, Soissons, Meaux et de quelques autres lieux. Le monogramme ou pseudomonogramme additionné de besants se retrouve sur des monnaies de Richard de Normandie pour Rouen, Saint-Romain de Rouen, de Hugues le Danois, Amiens, Château-Thierry. Style et typologie indiquent le Nord de la France que Lothaire n'a que rarement quitté.

Il est nécessaire de revenir en arrière pour examiner des deniers et oboles d'une autre nature qui mentionnent non le Palais mais des Palais. Une obole de Louis le Pieux, de l'émission de 819–829 porte au revers la légende AQVIS PALA inscrite en deux lignes horizontales (n° 36). Lothaire II a frappé des deniers à Aix-la-Chapelle dont un exemplaire a été dévoilé par le trésor de Midlarren (n° 55). La titulature royale terminée par la formule GRACIA D. I permet de dater son émission de 865–868, postérieurement à l'Edit de Pîtres, avant le départ de Lothaire II pour l'Italie. Le trésor de Nourray a fait connaître aussi un denier d'Aix-la-Chapelle frappé par Charles le Chauve entre son sacre comme roi de Lotharingie le 9 septembre 869 et le traité de Meerssen le 8 août 870 (n° 47). Charles le Chauve signe un acte à Aix le 15 janvier 870.

C'est avec moins de précision que sont datables des deniers de Charles le Chauve, frappés entre 864 et 877, qui portent les noms de lieux d'émissions: ATINIACO PAL(acio) (n°s 48, 49), COM(OU CON)PENDIO PALACIO (n°s 50–51), dont les attributions à Attigny et Compiègne ne sauraient faire de doute. Par sa titulature et son style c'est à Charles le Simple qu'il faut attribuer un denier usé et ébréché publié par Paul Bordeaux portant la légende CONPENDI . . PA . . (n° 66). C'est la monnaie connue la plus récente portant la mention localisée d'un palais, elle est datable de l'époque des derniers séjours de Charles le Simple à Compiègne, entre 915 et 923.

De nombreux trésors ont fait connaître des deniers trouvés en nombre portant la légende RAVGIO PALACIO, souvent déformée en RAVCIO, RAVDIO, IAVCIO PALACO, PALACI (n°s 52–54, 56). L'attribution de ces deniers à Roucy (Aisne) a été proposée par divers auteurs, en particulier A. Blanchet,¹⁷ par

¹⁷ A. BLANCHET, Nouveau manuel de numismatique du moyen âge et moderne, Paris 1890, p. 126. Id., Manuel de numismatique française, I, Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet, Paris 1912, p. 390: atelier incertain.

Engel et Serrure¹⁸ dans leur *Traité*. E. Gariel¹⁹ a rejeté cette attribution ainsi qu'une autre à Royes en comparant ces légendes à celles apparaissant sur des monnaies mérovingiennes: *racio domini*, *racio basilici*, *racio ecclesi*, *racio sancti Martini*, etc. proposant de voir dans la légende *raucio palacio* une corruption de *racio palacio*, l'administration fiscale. M. Prou²⁰ a classé ces monnaies parmi les pièces d'ateliers indéterminés conservées à la Bibliothèque nationale.

La forme la moins corrompue de ces légendes est RAVGIO PALACIO. Elle n'apparaît dans aucun texte. Désigne-t-elle un nom de lieu?

L'interprétation proposée par E. Gariel paraît devoir être rejetée. La diphthongaison de *a* en *au* ne se rencontre jamais sur les monnaies et très rarement dans les textes. La forme *raucio* qui a été retenue comme base des propositions – il n'a été fait aucune recherche – ne paraît qu'une interprétation de *raugio*.

Un diplôme de Charles le Chauve, du 3 octobre 856, confirmant des donations de biens pris sur son douaire par la reine Ermentrude au monastère de Saint Pierre de Corbie, mentionne des terres situées: . . . *de fisco quod vocatur Raugia, in loquo qui dicitur Filcarias*. Il s'agit, d'après G. Tessier²¹ de Feuquières-en-Vimeu (Somme) dépendant du fisc de Roye en Amiénois qui est Roye (Somme) ou Roye-sur-Matz (Oise) situés à peu de distance l'un de l'autre. S'agit-il du lieu inscrit sur nos monnaies? Il s'agit d'un fisc et non d'un palais et le problème reste ouvert.

Un denier d'un Charles empereur, qui est peut-être Charles le Chauve mais plus vraisemblablement Charles le Gros, porte au revers la légende RAVCI PALATINA (n° 56), qu'il est nécessaire de rapprocher d'un denier de Charles le Chauve, roi, à la légende RAVCI MONETE.²² La forme RAVCI suggère Roucy (Aisne) attesté par les Annales de Flodoard.²³

Les légendes inscrites sur les *tremisses* mérovingiens: MONETA PALATINA et sur les deniers carolingiens: PALATINA MONETA montrent-elles une évolution de la nature de la monnaie frappée par ou pour le Palais?

Sur les *tremisses* la formule MONETA PALATINA a-t-elle le sens d'atelier monétaire du Palais ou, déjà celui, plus général, que laisse présumer la forme

¹⁸ A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du moyen âge*, I, Paris 1891, p. 238.

¹⁹ E. GARIEL, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, II, Paris 1883, pl. 32, n°s 177-180, pl. 33, n° 204.

²⁰ M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris 1896, p. 134, n°s 957-959.

²¹ G. TESSIER, *Recueil des actes de Charles le Chauve*, III, 1955, p. 311, 335 (tables).

²² GARIEL, *op. cit.* II, pl. 33, 202; PROU, *Monnaies carolingiennes* (cf. n. 4) n° 959.

²³ Flodoard, *Annales*, éd. Ph. LAUER, Paris 1905, p. 117, 139: *super Axonam fluvium in loco qui dicitur Rauciacus*. Un acte de Charles le Chauve est daté *Actum Rauciaco villa*, le 8 novembre 846 (TESSIER, *op. cit.* n. 21, n° 90).

adoptée sous les carolingiens, de monnaie palatine? Des *tremisses* du milieu du VII^e siècle puis des deniers des VII^e et VIII^e siècles à la légende *in Palacio*, qui prend la suite de *moneta palatina* laissent présumer que cette dernière formule est la simple mention d'un nom de lieu de fabrication des monnaies, atelier collectif car il frappe aussi pour la *Scola*, et, vraisemblablement pour la Cité de Paris. A ses débuts, sous Dagobert Ier, cet atelier frappe des *tremisses* portant la titulature royale. Le fait est important. Depuis le partage du royaume de Clotaire Ier en 561 les monnaies à la titulature royale sont restées exceptionnelles. Ne sont connus que deux *tremisses* de Gontran, deux de Sigebert Ier, un de Childebert II. La titulature de Clotaire II est inscrite sur des *tremisses* de Chalon-sur-Saône, Valence, Genève, Arles et Marseille, celle de Théodebert II seulement sur des monnaies de Clermont. C'est sous Dagobert Ier que la titulature royale apparaît sur un nombre plus considérable de monnaies: Le Palais, Paris, Orléans, Tours, Limoges, Verdun, Genève, Banassac, Viviers, Uzès, Saint-Maurice d'Agaune, Marseille. Le nombre des monnaies à titulature royale va en déclinant sous Clovis II: Le Palais, Paris, Saint-Denis, Noyon, Orléans, Chalon-sur-Saône, Arles, Marseille et, très tôt à l'époque, semble-t-il, du gouvernement effectif des maires du palais, seuls les ateliers provençaux maintiendront jusqu'à la fin du VII^e siècle le nom du roi sur les espèces.

La création de l'atelier du Palais coïncide avec ce qui paraît être une réorganisation de la frappe des monnaies sous Dagobert, mesure générale dont Eligius paraît être un des principaux artisans.

Atelier monétaire du Palais sous les mérovingiens puis encore sous Charlemagne, la monnaie ne prend le nom de palatine que sous Louis le Pieux. Il est intéressant de constater que parmi les 400 deniers retrouvés attribuables à Charlemagne aucun ne porte la mention du Palais, pourtant les capitulaires de 805 et 808 affirment bien la concentration de la frappe des monnaies au Palais. Ce n'est que plus tard, lorsque les lieux de fabrications se seront de nouveau dispersés que naîtra la monnaie palatine qui, en cette époque où le faux monnayage sévit malgré les multiples textes répressifs, donnera au moins l'illusion à ceux qui les recevront, de ne pas courir les risques, graves, des utilisateurs de la monnaie altérée.

Les monnaies palatines venues jusqu'à nous à travers les trouvailles et les trésors sont trop peu nombreuses pour que la connaissance réelle de leurs émissions successives soit entière.²⁴ Les multiples refontes de monnaies or-

²⁴ Les monnaies frappées par ou pour le Palais parvenues à nos jours sont en nombre infime: une quarantaine sur cinq à six mille monnaies mérovingiennes connues, quelques centaines sur un nombre difficilement évaluable de monnaies carolingiennes retrouvées mais qui reste dans des proportions très faibles dans la masse des trésors. Dans les vingt trésors signalés p. 76 s. totalisant 14.197 monnaies (20.243 en ajoutant les deniers normands du trésor de Fécamp) ne se trouvent que 337 monnaies palatines.

données dès l'avènement des carolingiens ont fait disparaître relativement vite les monnaies mises hors cours. Les rares trésors enfouis entre deux modifications typologiques n'ont conservés, la plupart du temps, que des monnaies de circulation autorisée, fabriquées au moins en partie avec le métal de monnaies antérieures. Trop d'émissions ne sont représentées dans les collections que par un exemplaire unique dévoilé lors de découvertes récentes pour qu'il soit possible de considérer ce long inventaire comme définitif.

L'état actuel de la documentation ne permet que de constater que le ou les ateliers du Palais, les lieux inscrits sur les monnaies avec la qualification de Palais, se trouvent situés au Nord de la Gaule, en Francie et qu'ils alimentent, les trouvailles le prouvent, la circulation monétaire entre la Loire et le Rhin.

CATALOGUE DES MONNAIES FRAPPÉES PAR LES ATELIERS DES PALAIS
(Planches I-IV, nos 1-69)

A b r é v i a t i o n s

A. Catalogues

- B. A. de BELFORT, Description générale des monnaies mérovingiennes, 5 vol. Paris 1892-95.
- B.N. Monnaies entrées à la Bibliothèque nationale depuis les publications de M. PROU.
- G. E. GARIEL, Les monnaies royales de France sous la race carolingienne, 2 vol., Strasbourg, 1883, 1884. Les renvois sont donnés au tome II.
- M.G. Karl F. MORRISON et Henry GRUNTHAL, Carolingian Coinage, New York 1967 (The American Numismatic Society. Numismatic Notes and Monographs, 158).
- P. M. PROU, Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies mérovingiennes, Paris 1892.
M. PROU, Les monnaies carolingiennes, Paris 1896.

B. Trésors monétaires

- Ablaincourt (Somme): Trésor carolingien inédit. En partie signalé par M.G. sous le nom A.N.S. Find.
- Angers (Maine-et-Loire): Trésor carolingien inédit découvert à Saint-Julien d'Angers en 1919.
- Apremont-Veuillin (Cher): G. I, III.
- Arras (Pas-de-Calais): G.I. XXI.
- Aston-Rowant (Oxon): Trésor de sceattas et deniers mérovingiens. Coins Hoards I, 1975, p. 87.
- Bais (Ille-et-Vilaine): M. Prou et S. Bougenot, Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine), dans: Revue numismatique 1907, p. 189-208; 362-396; 481-514, pl. 7, 8, 12, 13, 15, 16.
- Belvezet (Gard): G.I, IV.
- Bligny (Aube): G. I, XIV.
- Bouhans (Haute-Saône): Album Barthélémy n° 3756a.
- Châlo-Saint-Mars (Essonne): Revue numismatique 1916, p. 173-180 (une partie de la trouvaille a été signalée par G. I, XVI comme trouvée à Etampes, l. d. Beaumont).
- Compiègne (Oise): G. I, XVII.
- Cosne (Nièvre): J. Lafaurie, Le troisième trésor de monnaies carolingiennes trouvé à Cosne-sur-Loire, dans: Les Annales du pays nivernais 10/11 (1975) p. 51-56.
- Fécamp (Seine-Maritime): F. Dumas-Dubourg, Le trésor de Fécamp, Paris 1971.
- Féchain (Nord): Trésor inédit, renseignements communiqués par M. Michel Dhénin.
- Glisy (Somme): G. I, X.
- Mercurey(-Bourgneuf; Saône-et-Loire): Gazette numismatique 1897, p. 43, 1898, p. 227.
- Midlaren (Pays Bas): P.C. J. A. Boeles, Les trouvailles de monnaies carolingiennes dans les Pays Bas, Amsterdam 1915, p. 63-66.
- Montrieux-Courbantou (Loir-et-Cher): G. I, XIX.
- Nice-Cimiez (Alpes-Maritimes): A. Chabouillet, Catalogue raisonné de la collection de deniers mérovingiens des VIIe et VIIIe siècles de la trouvaille de Cimiez donnée

- au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale par Arnold Morel-Fatio, Paris 1890.
- Nourray (Loir-et-Cher): G. I, XV.
- Pillig (Allemagne, Kr. Mayen, Rhénanie-Palatinat): Inventaire sommaire, J. Lafaurie, dans: *Annuaire de l'École pratique des Hautes Etudes, IV^e section*, 1969/1970, p. 323–326. Diverses mentions dans M. G.
- Plassac (Gironde): *Revue numismatique* 1969, p. 184–213.
- Preston-Cuerdale (Grande-Bretagne, Lancs.): pour les monnaies continentales G. Galster, *Cuerdale-Fundet og de Danske Vikingekonger 1 det 9 århundrede. Aarbøger for nordisk Oldkyndighed og Historie*, 1962, p. 1–36. J. D. A. Thompson, *Inventory of British Coin Hoards, The Royal Num. Sty, Londres* 1956, p. 39 n° 112.
- Roermond (Pays Bas): H. Enno van Gelder, *Muntvondst uit Roermond*, dans: *De Maasgouw* 88 (1969) p. 122s.
- Saint-Aubin-sur-Aire (Meuse): L. Maxe-Werly, *Trouvaille de Saint-Aubin*, dans: *Revue numismatique* 1890, p. 12–53. J. Lafaurie, *Bull. soc. fr. num.* juillet 1960, p. 452 s.
- Saint-Denis (Seine-Saint-Denis): Trésor de monnaies carolingiennes inédit.
- Saint-Pierre-les-Étieux (Cher): *Revue numismatique* 1969, p. 157–183.
- Savigné-sous-le-Lude (Sarthe): A. Ledru, *Répertoire des monuments et objets anciens . . . trouvés dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne*, dans: *Archives historiques du Maine XI* (1911) p. 297–299. H. Roquet, *Le trésor carolingien de Savigné-sous-le-Lude*, dans: *La Province du Maine XIX* (1911) p. 153–163.
- (Veullin, voir Apremont)
- Vrigny (Loiret): *Bull. soc. hist. Orléannais VII* (1878–1882) p. 490 ss.
- Wagenborgen (Pays Bas): P. C. J. A. Boeles, *Les trouvailles de monnaies carolingiennes dans les Pays Bas*, Amsterdam 1915, p. 83–94.
- Wijk-bij-Duurstede (Pays Bas): *Revue Belge de numismatique*, 1857, p. 34–37 et H. Enno van Gelder, *Muntvondst Wijk-bij-Duurstede II, De Geuzenpenning 23* (1973) p. 44–45.
- Zelzate (Belgique): P. Naster, *Trouvaille de monnaies carolingiennes à Zelzate*, dans: *Revue Belge de numismatique* 96 (1950) p. 208–224.

Monnaies mérovingiennes

A. Tremisses

a. Monnaies à titulatures royales

Dagobert Ier (vers 635?–639)

1. DACOBERTHV [SREX], buste à droite.
+ MONETA PALATI, croix chrismée, sur deux degrés, accostée de EL ICI.
1, 31 g.
P. 693 = B. 3434.
2. DACOBERTHVS REX, buste à dr., diadème perlé.
+ MONETA PALATI +, croix chrismée, sur trois degrés, accostée de EI ICI.
1, 39 g.
P. 694 = B. 3483. Un exemplaire frappé avec les mêmes coins du Musée de l'Hermitage à Léningrad permet de restituer l'intégralité des légendes. B. Fillon, *Bull. soc. statistique du dép. des Deux-Sèvres*, 1864, p. 43.

3. [] DAGOBERTHVAMIX, buste à dr.
+ MOHE [] ATI +, croix chrismée sur trois degrés, accostée de EL ICI.
Baltimore Univ. Johns Hopkins, coll. Garrett (autrefois au Musée de Niort),
Photo P. Berghaus. B. Fillon, Lettre à M. Gouget . . . Bull. soc. statistique du
dép. des Deux-Sèvres, 1864, p. 43, fig., trouvé à Périgué, l. d. Bessac (Deux-
Sèvres).

Clovis II (639-?)

4. + EHLOTHOVECHVSR, buste à dr., filet de perle entourant le sommet de la tête et
la nuque.
MONETA PALATI, croix chrismée sur trois degrés, accostée de ELI CI, un besant au 1.
1, 23 g.
P. 695 = B. 3485.
5. + EHLOTHOVECHVSR, buste à dr.
MONETA PALAT, croix chrismée sur trois degrés, le pied accosté de ELI GI.
1, 24 g.
Auktions - Kat. 79, A.E. Cahn, Frankfurt a.M., 14 décembre 1932, n° 954
(ancienne coll. F. de Saulcy).
6. + EHLOTHOVECHVSR, buste à dr.
MONETA PAL, croix chrismée sur ? degrés (2 visibles), le pied accosté dr. ELI GI.
Vente coll. L. Théry, J. Vinchon expert, Paris, 23 oct. 1963, n° 334.

b. Monnaies sans titulature royale

7. + MONETA, buste non diadémé à dr.
+ PALATI, croix chrismée sur ? degrés (2 visibles), le pied accosté de ELI GI.
1, 26 g.
P. 696 = D. 3496. Même style d'effigie que les n°s 5 et 6.
8. PALATI MON, buste diadémé à dr.
+ EZCOLARE·ETA, croix ancrée sur un globe, le pied accosté de EL IGI.
1, 27 g. (or à bas titre).
P. 700 = B. 3495. Les légendes doivent être lues: *Palati moneta escola re(gia)*.
9. + PALATI MON, buste diadémé à dr.
X·E COL[ARE]IA, croix ancrée sur un globe, le pied accosté dr. EL IGI.
0,95 g. (or à bas titre).
P. 701 = B. 3494.
10. Mêmes coins que le n° 9, plus usés.
1,09 g., paraît être en argent.
B. 3431 = 3493. BN.Coll. Claudius Côte n° 539.
11. + PALA///// , buste diadémé à dr.
///SCOLARE///, croix ancrée, le pied accosté de EL IG [I].
1,18 g.
B. 3492 (Ancienne coll. F. de Saulcy, Vente Cahn 79, n° 963). Frappe excentrée.
12. MONITA PLATI, buste diadémé à dr., le diadème se termine en deux pointes
tréflées devant et au-dessus de la tête.
RAÇNIMARO MOI, croix grecque sur trois degrés, surmontée d'un croissant,
les bras munis de deux pendants.
1,29 g.
B. 3502 = 3503 (anc. coll. F. de Saulcy, Vente Cahn 79, n° 964).
13. IND·A CIOI, buste diadémé à dr.
·NSOMARO MOVI, croix ancrée sur un globe.
1,17 g.
P. 696 bis = B. 3510 var.

14. Même coin de droit.
INSOMAROMONI, croix ancrée sur un globe (coin différent du n° 13).
1,24 g.
B.N. 1969/368.
15. INDACID, buste diadémé à dr.
[I] NSOMARO ONOV, croix latine ancrée sur un globe.
1,11 g.
B. 3511 = Vente Monnaies et Médailles A.G., VIII, Bâle 1949, n° 312.
16. +INPALATIOFI, buste diadémé de face.
+INGOMAROMONI, croix grecque ancrée sur un globe.
1,24 g.
P. 74 = B. 3508.
17. IN PACI . . . O, buste de face.
INCO + ALQO . . ., croix ancrée sur un globe.
1,21 g.
B. 3513 = Vente Monnaies et Médailles A.G. VIII, Bâle 1949, n° 311 = American Num. Sty. Museum Notes, IV, 1950, p. 34 n° 14.
18. +ELVONI+, buste diadémé à dr.
+IN PALATIOFI; croix latine pattée.
poids: ?.
B. 6703 = R. Serrure, Bull. num. II, p. 127, fig. Indiqué par erreur au Münzkabinet des Rheinischen Landesmuseums de Bonn. Cet exemplaire est actuellement dans la Coll. Unger à Stuttgart, n° 1897. Trouvé à Bonn.
19. BOIV CACIO (?) buste diadémé à dr.
+INPAL[A]CIOFI, croix latine pattée.
Dessin joint à une lettre de Boisselet, datée du 9 octobre 1888, adressée à A. de Barthélémy. Conservé dans Albums Barthélémy, nos 3756 et 3756a. Ce tremmissis a été trouvé à Bouhans-lès-Montbazon (Haute Saône, ar. Vesoul, c. Montbazon). Paraît de même revers que la pièce précédente.
20. PALATI, buste diadémé, de face.
+MONET[A], croix grecque sur trois degrés, dans un cercle perlé.
1,40 g.
P. 168 = B. 3498. Type de l'atelier de Chalon-sur-Saône.
21. PALA TIMO, buste diadémé à dr.
+IOHNICTADIONOI, croix doublement chrismée, le pied, soudé à deux degrés, accosté de C A.
1,32 g. et 1,22 g. (Deux exemplaires frappés avec les mêmes coins).
P. 72 = B. 3497 et Musée de Bar-le-Duc, trésor de Saint-Aubin-sur-Aire n° 10. Ce tremmissis est attribuable à l'atelier de Naix (Meuse). Cf. Belf. 6348, un tremmissis de même style portant la légende: +SCOLAREMO et au revers + AVDOALDVS MONE.
22. PALATI ONO, buste diadémé à dr.
IN PALATIOFIT, entre deux cercles perlés, dans le champ, r.
1,23 g.
P. 73 = B. 3500. Même type d'effigie que le tremmissis n° 19.

B. Denarii

23. IN PALATIO, buste diadémé à dr.
+/////REBERTO, croix grecque, les extrémités croisées vers la droite.
1,22 g.
Trésor de Bais n° 93 (Cabinet des Médailles de Berlin).

24. ////////// ALIO, buste diadémé à dr.
 NABER . . EN, croix grecque, les extrémités croisées vers la gauche.
 1,27 g.
 Trésor de Saint Pierre-les-Etieux n° 27 (coll. R. Gauchery).
25. Même droit que la pièce précédente.
 + BMR autour d'une croix grecque aux extrémités croisées.
 1,22 g.
 Trésor de Aston-Rowand (Oxon). Cette monnaie m'a été signalée par le Dr I.P.C. Kent.
26. INPALACIO, buste à dr., la chevelure et le diadème formés de globules.
 Sans légende, croix grecque pattée, les extrémités croisées vers la gauche.
 1,17 g.
 P. 699 = B. 3531; B.N. 699a, 699b.
27. INP////////, buste à dr., diadème et chevelure formés de globules, buste en trapèze contenant un Y cantonné de trois globules.
 Sans légende, même description.
 1,24 g.
 P. 697 = B. 3533. Trésor de Plassac n° 48, 49 (avec: INPALACI . . .).
28. [INPA]LACIO, buste dr. diadémé.
 Sans légende, même description.
 1,25 g.
 P. 698 = B. 3534 (Trésor de Nice-Cimiez n° 212). Autres exemplaires: trésor de St Pierre-les-Etieux n° 28.; trésor de Plassac n° 47.
29. IN PALACIO, grand A crucigère, entouré de perles.
 PAX FIVIDL, grand A crucigère.
 P. 75 = B. 3523 (l'exemplaire P. 75 est un moulage en étain, il a été remplacé dans la collection de la BN par l'original qui se trouvait dans la collection F. de Saulcy et est passé dans les ventes Cahn 79, n° 966 puis L. Théry 1963, n° 336). La lecture de la fin de la légende du revers de ce denier est difficile: Pax (fivise?), Pax (eiure?). S'agit-il dans le dernier mot d'une déformation de *fio? facio?*

Monnaies carolingiennes

Sauf mention spéciale les pièces décrites sont des deniers. Les descriptions, étant donné le nombre en exemplaires retrouvés, sont celles d'un exemplaire typique d'un groupe frappé avec plusieurs coins de droit et de revers.

Charlemagne (806 ou 812-814)

30. KARLVS IMPAVG, buste lauré à dr., la poitrine couverte de *paludamentum*.
 XPICIANA RELIGIO, temple tétrastyle croiseté sur deux degrés, croisette entre les colonnes centrales; acrotère orné de statues.
 G. pl. XLV, 57.58.59 = M.G. 317. Cf. P. Grierson, Money and coinage under Charlemagne, dans: Karl der Große, Band I, 1966, p. 501-536.
 Des deniers à ce type portent sans le buste des marques d'ateliers ou de lieux d'émission: C, F, M, V, d'autres une titulature différente: DNKARLVSIMPAVG REXF ET T (ou E T) attribuables à Arles (Exemplaires reproduits P. 983 et 982).

Louis le Pieux (814-819)

31. HLVDVVICVS IMP AVG, buste lauré à dr., la poitrine couverte du *paludamentum*.
+PISTIANA RELIGIO, temple tétrastyle croiseté, sur deux degrés, croisette entre les colonnes centrales.
G. pl. XLIII, 1,2 = M.G. 469. Il existe de très nombreuses variétés de coins.
32. Même description, au droit, HLVDVVIZVOIMPAVÇ, au revers XPSTIANAREICIO.
Obole. 0,51 g.
M.G. 471. Rev.num. 1906, pl. XII, 7. Trésor trouvé entre Lauzès et Rocamadour (Lot).
33. *Sesquisolidus* en or.
DNHLVDVVICVSIMPAVG, buste diadémé à gauche, vêtu du *paludamentum*, cercle extérieur perlé.
MVNVS DIVINVM, entre un cercle perlé et une couronne de feuillages fermée par un cabochon et des liens.
7,04 g. avec fractions de monture.
G. pl. XIV, 10 = M.G. 514 = P. 1070.
34. *Solidus* en or.
Mêmes légendes que pour le *sesquisolidus* mais effigie tournée vers la droite. Nombreuses variétés de coins. Exemple reproduit: P. 1072. Cf. Ph. Grierson, *The Gold Solidus of Louis the Pious and its Imitations*, dans: *Jaarboek voor Munt-en Penningkunde XXXVIII (1951) p. 1-41 pl. I-III.*

Louis le Pieux (819-829)

35. +HLVDVVICVS IMP entre deux cercles perlés, croix grecque dans le champ.
PALA/TINAMO/NETA, en trois lignes, dans un cercle perlé.
G. 90-97 = M.G. 320. Très nombreuses variétés de coins de ce denier.
36. HLVDVVICVS I, entre deux cercles de grènetis, croix pattée au centre.
ARVI / SPALA en deux lignes horizontales, cercle externe perlé.
0,64 g. Obole frappée à Aix-la-Chapelle.
G. I, p. 83; II, pl. XVI, 53 = M.G. n° 329. Provient du trésor de Bligny (Aube). Cabinet des Médailles de Berlin. J. Ménadier, *Aachener Münzen*, dans: *Zeit. für Num. XXX (1913) p. 323.*

Lothaire Ier (840-?)

37. +LOTHARIVS IMPERATO, croix grecque pattée cantonnée de quatre globules, dans un cercle perlé.
PALATINA MONETA, dans le champ temple croiseté sur deux degrés.
Il existe de cette pièce de multiples variétés tant des légendes que des formes des croix du droit et des temples de revers. La titulature impériale est inscrite sous la forme ci-dessus mais encore +LOTH ARVZ IMPERAT, LOFARIVS (ou ?) IMPERAT, forme la plus courante, ou LOFARIVS IMPIRAT etc.
Certains exemplaires ont un droit le O pointé au centre.
Le trésor de Pillig conserve 9 deniers de la *moneta palatina*, celui de Roermond 5 deniers, celui de Zelzate 1 denier, Wagenborgen 3 deniers. La plupart de ces pièces sont frappées avec des coins différents.
G. II, pl. 59, 22 = M.G. 516-517.
Les poids se situent entre 1,59 g. et 1,75 g., les plus courants entre 1,62 g. et 1,66 g. (Exemple reproduit P. 11).

Lothaire Ier (?-855)

38. +HLOTARIVZ IMPERATOR, croix grecque pattée cantonnée d'un anneau au 3, dans un cercle perlé.
PALA/TINA MO/NETA en trois lignes horizontales.
1,66 g. (trésor de Pillig).
M.G. 519 (mal décrit), Musée de Trèves.
39. +HLOTARIZ INPERATO, croix grecque évasée, cantonnée d'un anneau au 4, dans un cercle perlé.
.PALA/TINA MO/NETA, en quatre lignes horizontales.
1,62 g. (trésor de Pillig).
M.G. 518 (mal décrit). Cat. vente Kress, n° 300. Musée de Stuttgart.
40. +HLOTARIVS IMPERI, croix grecque dans un cercle perlé.
PALA/TINAMO/NETA en trois lignes horizontales.
G. II, pl. 59, 93, d'après Combrouse pl. XLV, 1 = M.G. 520. Exemple non revu. Ce sont les trois seuls exemplaires connus de ces deniers de Lothaire I^{er} dont la frappe se situe à la fin du règne à une date non déterminable à partir de laquelle, aux émissions à la légende XPISTIANARELIGIO ou portant le nom du lieu d'émission inscrit autour du temple, succèdent les émissions avec nom de lieu d'émission inscrit en lignes horizontales, reprise du type des années 819-829 de Louis le Pieux. Il est à remarquer que seule la légende PALATINA MONETA est associée à des coins de droit portant la croix cantonnée. La croix sans cantonnement figure un droit de deniers de Dorestat, Cologne, Maubeuge, Metz, Maastricht, Namur et des ateliers italiens, Milan et Pavie. Le denier n° 40, connu par un dessin de Combrouse entre dans cette catégorie.

40 bis. Denier anonyme.

.PALATINA MONETA, croix pattée, cantonnée de quatre globules dans un cercle perlé.

XPISTIANA RELIGIO, temple.

1,55 g.

M.G. page 357. Trésor de Pillig (Landesmuseum de Trèves).

Ce denier sans nom de souverain se rattache, pour le type du revers, à divers deniers frappés sous le règne de Louis le Pieux entre 829 et 840. L'inscription de la légende PALATINA MONETA autour de la croix est un fait uniquement connu par cette pièce qui ne saurait être considérée comme un hybride. Il est peut être possible de proposer la frappe de ce dernier en 833/834 au moment où Louis est tenu au captivité par Lothaire à St Médard de Soissons. Le style de cette pièce est semblable à celui de plusieurs deniers de Louis le Pieux à la légende XPISTIANA RELIGIO dont l'origine par comparaison à des deniers postérieures portant les noms de lieux d'émission, se situe à Metz en Verdun. Il pourrait être aussi proposé pour l'émission de ce denier la période 840-843, pour les mêmes lieux, sous Lothaire I^{er}.

Charles le Chauve (?-864)

1° Croix du droit non cantonnée

41. +CAROLVS (ou ∞) REX (ou \times), croix grecque dans un cercle perlé.
+PALATINA MONEAT, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
G. II, pl. 42, 50, 51 = M.G. 622-624.
Les revers de ces deniers présentent de multiples variétés: PALATINA MONEA, PALATINA MOIEAT, PALATINAMOHEAT, PALATIIAMONEAT, les deux exemplaires, Prou 16 et 17 ont au droit, le monogramme renversé (Exemplaires reproduits: 41 = P. 18, 41a = P. 17).

2° Croix du droit cantonnée de quatre globules

42. + CAROLVSREX, croix grecque cantonnée de quatre globules, dans un cercle perlé.
+ PALATINA MONETA, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
G. II, pl. 51, 53 = M. G. 625–626.
Au droit, REX ou RE +, au revers, sur certains exemplaires, PALATIAMONET
(Exemplaire reproduit: P. 14).

Charles l'Enfant, roi d'Aquitaine (855–866)

43. + CAROLVSREXEQ, monogramme de Charles dans un cercle perlé.
+ PALATINAMONE, croix grecque, pattée, cantonnée de quatre globules dans un cercle perlé.
Obole; 0,79 g.
G. II, pl. XXIV, 85 = M. G. 1193 (Cabinet des Médailles de Berlin). Cette obole est attribuable à Charles l'Enfant, fils de Charles le Chauve reconnu comme roi par les Aquitains réunis à Limoges au mois d'octobre 855.

Charles le Chauve depuis l'Édit de Pitres (864–875)

44. + GRATIAD⁻IREX, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ PALATINA MONETA, croix grecque dans un cercle perlé.
Il existe de cette monnaie de multiples exemplaires portant des légendes variées: PALATINA MONE, PALATINV MONE, PALATINA MOIE, PALATINA MONET, etc. . des légendes rétrogrades. Les différences sensibles de style des gravures des coins permettent de penser que ces monnaies ont été frappées pendant toute la durée de la période 864–875 et les coins gravés par plusieurs graveurs. Au droit se trouve exceptionnellement la forme GRACIA (M. G. 629).
G. II, pl. 32, 168–174 = M. G. 628, 631–636. (Exemplaire reproduit: P. 22).
45. XGRATIAD⁻IREX, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
XPALATINAM[◇]T, croix grecque dans un cercle perlé.
Prou 25 = M. G. 637.
La graphie et le style de ce denier permettent de penser qu'il a été frappé assez tardivement. Le \diamond en forme de losange et le monogramme par ζ ou ξ se retrouvent sur des deniers de Blois, *Curtisasonien*, Lisieux, Tonnerre (P. 616); le o, sous la forme $\text{K} \diamond \text{I}$ devient courant à la fin du règne de Charles de Chauve et surtout sous Eudes.
46. + GRATIAD⁻IREX, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ PALATINA MONE, croix grecque dans un cercle perlé.
Obole.
G. II, pl. 32, 175, 176 = M. G. 630, 638, 639.
Il existe plusieurs variétés de légendes tant du droit que du revers: + pour x, MON, MO, etc. (Exemplaire reproduit: P. 23).
- Aix-la-Chapelle:
47. + GRACIAO IREX, monogramme de Karolus, dans un cercle perlé.
+ ARVISGRANIRAE, croix grecque dans un cercle perlé.
G. I, p. 83, II, pl. 25, 1 et pl. 40, 4 (c'est la même pièce), M. G. 640 et 641 – J. Ménadier op. cit. p. 324, 4.
Provient du trésor de Nourray. Conservé au Musée de Vendôme (et non à la Bibliothèque nationale ainsi que l'indique Gariel, cf. M. Prou, Catalogue . . . p. LXXXIII, n. 11).
La frappe de ce denier se situe entre le 9 septembre 869 (Sacre de Charles le Chauve comme roi de Lotharingie à Metz) et le 8 août 870 (Traité de Meerssen). Charles le Chauve a souscrit un acte à Aix la Chapelle le 15 janvier 870.

Attigny:

48. + GRATIAD⁻IRE +, monogramme de Carolus dans un cercle perlé.
+ ATINIACOPA, croix évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 25, 16 = M. G. 817 = P. 308, 310 (308, monogramme renversé; 310, monogramme déformé).
49. Même description, légende du droit rétrograde, monogramme inversé.
+ ATINIACOPA (ou ATINIACOPA), croix évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 25, 17 = M. G. 819; P. 309.

Compiègne:

50. + GRATIAD⁻IREX, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ COMPENDIO PALACIO, croix grecque pattée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 28, 88 = M. G. 789, 790, 791. P. 264, 266.
Il existe plusieurs formes de la légende du revers: COMPENDIO PALACIO, COMPENPIO PALACIO, parfois, au droit RE +, s du monogramme renversé. Plusieurs styles de gravure.
La forme COMPENDIO se trouve sur deux deniers du trésor d'Ablaincourt.
51. + GRATIAD⁻IREX, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ COMPENDIO PALACI, croix grecque pattée dans un cercle perlé.
Obole.
G. II, pl. 28, 89 = M. G. 791 = P. 265.

Raugio palatio: Roye (Somme) ou Roye-sur-Matz (Oise):

52. + CRATIAD⁻IREX, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ RAUGIO PALACII, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 32, 178 = M. G. 1141, 1144. P. 957c.
53. + ΤΙΛΙΑΓΛΕΙΟ, monogramme de Karolus rétrograde.
+ RAUGIO PALATIO, croix dans un cercle perlé.
G. II, pl. 32, 177, pl. 33, 204 = M. G. 1137. P. 957 (la légende du droit paraît être une déformation de XPISTIANA RELIGIO).
On rencontre les formes:
+ CRATIAD⁻IREX
+ RAUCIO PALACIO (G. 180 = M. G. 1143)
+ RAUCIO PALACO et + RAUCIO PALACI (trésor d'Ablaincourt).
54. + CRACIA.D⁻I.REX, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ RAVDIOPALAO.
Obole.
G. II, pl. 31, 181 = M. G. 1140 = M. G. 1144 (provient du trésor de Glisy).

Lothaire II (864-868)

Aix-la-Chapelle:

55. + LOTAPIVS CPACIAD.I, croix grecque, cantonnée de quatre globules, dans un cercle perlé.
ΛΡΙΙΣΡΑΝΙΡΑΛΑΧΙΙ, temple croiseté.
1,70 g.
Cabinet des Médailles de la Haye. Provient du trésor de Midlaren (Frise). M. G. 1184. J. Ménadier, *Die Aachener Münzen*, dans: *Zeit. für Num.* XXX (1913) p. 324, n° 3.
M. G. 1182a signalent, au règne de Lothaire II, une obole portant les légendes + ΙΟΥΤΑΗΥΣΙΕΙΧ (en légende rétrograde) et ΡΑΙΑ/ΘΙΑ (en deux lignes horizontales) trouvée à Pin's Knoll (Dorset) dans une tombe (0,73 g.) qu'ils attribuent à Lothaire II en développant la légende de revers PALATINIA et en l'interprétant »Palace». Le mention *Palatina* est toujours suivie de *moneta* et la lecture *Palatina*

paraît devoir être rejetée. Peut être s'agit-il d'un nom de lieu dont la forme très corrompue invite à penser que cette monnaie provient d'un atelier de faux monnayage.

Charles le Chauve ou Charles le Gros (?)

Rauci palatina, Rauciacus: Roucy (Aisne):

56. + CARLVS H EEPATOR, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ RAUCIPALATINA, croix pattée dans un cercle perlé.
G. II, 179 (mal décrit et classé) = M.G. 1142 (mal décrit) = Vente Meyer (Paris 1902) n° 227, (non reproduit) et, Collection Henri Meyer, Monnaies royales et seigneuriales de France, Paris 1900 n° 263 (classé à Charles le Gros). L'exemplaire provient du trésor de Glisy (Somme) G.I. pl. XIII, n° 101.
Ce denier peut être aussi bien attribué à Charles le Chauve empereur (25. 12. 875–6. 10. 877) qu'à Charles le Gros empereur (12. 2. 881–11. 11. 887).

Louis II le Bègue (877–879)

57. + LVDOVVICVS REX, croix pattée dans un cercle perlé.
+ PALATINA MONETA, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
1,58 g.
G. II, pl. XXXVIII (Louis II), 8 = M.G. 1223. J. Ménadier, Die Aachener Münzen, Zeit. f. Numism. 30 (1913) p. 324, n° 5 (dit hybride de Charles le Chauve et de Louis le Germanique) pl. IX, 5. Musée de Berlin.
La légende *Palatina moneta* inscrite autour du monogramme de Charles se retrouve sur des deniers de Charles le Chauve émis avant 864 (cf. ci-dessus nos 41, 42). Le denier a un caractère hybride, titulature de Louis roi, monogramme de Charles au revers ainsi que l'a bien vu Ménadier. Cependant, on trouve de nombreuses monnaies associant le titulature de Louis II le Bègue et d'Eudes au monogramme carolin qui n'est maintenu que pour faire assimiler plus facilement les deniers au numéraire courant. Le monogramme carolin sera d'ailleurs conservé sur de nombreuses monnaies du Xe siècle et même du XIe.
Il est possible d'hésiter sur l'attribution de ce denier entre Louis II le germanique, Louis II le Bègue, Louis III et Louis de Saxe dit le jeune, sa localisation à Aix-la-Chapelle, proposée par J. Ménadier n'étant pas assurée. Il provient du trésor trouvé à Etampes-Châlo-Saint-Mars-Beaumont en 1881 qui a un caractère essentiellement Neustrien. L'enfouissement de ce trésor, vers 882/884 permet de l'attribuer plus vraisemblablement à Louis II le Bègue ainsi que l'a proposé Gariel.

Louis II le Bègue ou Louis III (877–882)

58. + MISERICORDIADIREX, monogramme de *Lodovicus* dans un cercle perlé.
+ PALATINA MONET, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 38, 4 = M.G. 1224 = P. 26.
(M.G. décrivant sous les nos 1223 et 1225 deux deniers qui sont, le premier celui décrit ici sous le numéro 57, le second est au monogramme d'Eudes et non de Louis).

Eudes (888–896)

59. + CRATIAD-TI, dans le champ, en légende circulaire dans un cercle perlé: ODOREX.
+ PALATINA MONE, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 47, 35 (trésor d'Arras) = M.G. 1267 = P. 27.
Ce type a été utilisé sous Eudes à Chalon, Paris, Ste Marie (Reims?).

60. + GRATIAD⁻IREX, monogramme crucigère d'ODOREX dans un cercle perlé.
+ PALATINA MONE, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. I, pl. XVII, 41, p. 111, n° 45; II, pl. 38, 3 (trésor d'Arras) – M. G. 1225 (classé à Louis II–Louis III).
Type utilisé à St Denis, Reims, Paris; ce monogramme est celui de la signature des diplômes d'Eudes.
61. + GRATIAD⁻IREX, monogramme crucigère d'ODO dans un cercle perlé.
+ PALATINAMO, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 47, 34 = M. G. 1266 = P. 28. Ce monogramme se retrouve sur des deniers de Paris.
62. + GRACIAD⁻IRE +, ODO dans un cercle perlé, les lettres placées en triangle.
+ PALATINA MONE, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 47, 36 (trésor d'Arras) = M. G. 1264 = P. 29. Type utilisé à Arras, Reims, St Quentin.
63. + CRATIAD⁻IREX, monogramme d'ODO R (en type du monogramme de Louis) dans un cercle perlé.
+ PALATINA MONE, croix grecque pattée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 47, 37 = M. G. 1265. Type utilisé à Blois, Tours, Orléans, Chateaudun, Compiègne.
Compiègne:
64. + CRATIAD⁻I, monogramme d'Eudes dans un cercle perlé.
+ COMPEIDIO PALATIO, croix dans un cercle perlé.
G. II, pl. 53, 13 = M. G. 1275. Provient du trésor de Preston-Cuerdale.

Charles le Simple (893–923)

65. + CARLV[?]DPACIA RE, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ P⁻ATNI⁻ΛIONE, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 51, 52 = M. G. 627 = Vente H. Meyer n° 351.
La légende du revers est une déformation de *Palatina moneta*.
Compiègne:
66. + CAR[LVS]X EP, monogramme de Karolus dans un cercle perlé.
+ [CO]PENDIU PA[LA], croix grecque évasée dans un cercle perlé.
Au droit EP pour FR.
1, 12 g. (ébréché).
G. – M. G. 788.
Vente H. Meyer, n° 401; Vente P. Bordeaux, n° 336.
P. Bordeaux, Classement de monnaies carolingiennes inédites . . ., Congrès international de numismatique, Paris 1900, P. 245, 254, fig. p. 245. Cet auteur attribue ce denier à Charles le Simple entre 915 et 920. Si cette proposition est exacte il s'agirait là de la monnaie la plus récente du Palais de Compiègne.
En 923 Raoul se rend à Compiègne à l'appel de son beau-frère Hugues le Grand pour lutter contre les Normands. En 927 Raoul à Compiègne, y convoque Herbert II de Vermandois qui ne vient pas.
7 oct. 929: Mort de Charles le Simple à Péronne.

Charles le Simple est à Compiègne:	13 janvier	898
	post 17 juin	900
	14 mai	902
	25 avril	903
	13 juin	904
	4 août	907
	3 avril	911

7 juillet	915
14 mars	918, 14 mai
22 avril	921, 25 avril
29 juillet	923

Lothaire ? (954–986)

67. +CARCIA⁻EX, monogramme de type Karolus, formé des lettres H \diamond STI, deux globules, accostant le τ , dans un cercle perlé.
+IAIA TNNIONE, croix grecque dans un cercle perlé.
B. Fillon, *Etudes numismatiques*, Paris 1856, p. 154–155, fig. (Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*, II, 1854–1855).
68. XCAE·CIA⁻EX, monogramme type de Karolus formé des lettres H \diamond STI, globules accostant le I et le τ (peut-être Hlotarius?).
+LAIATNINON, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. II, pl. 57, 19, p. 316 »pièce fausse du temps«-M. G.
69. +CAECIAITEX, monogramme semblable à celui de la pièce précédente.
+IAI'A TIINNIONE, ou NE, croix grecque évasée dans un cercle perlé.
G. – M. G.
F. Dumas – Dubourg, *Le trésor de Fécamp, et le monnayage en Francie occidentale pendant la seconde moitié du Xe siècle*, Paris 1971, p. 131–134, nos 6581–6594, pl. VIII, attribue ces denier à la région d'Amiens. 14 exemplaires, p.m. 1,24 g. Les légendes sont plus ou moins déformées. Exemple reproduit, Fécamp 6587.